## Par Olivier delhoumeau

## Sortie du petit livre vert

La Ville se dote d'une charte pour améliorer la dimension paysagère du territoire. Ses enjeux sont exposés jusqu'au 19 juillet à l'Espace infos du centre-ville.



Marie Récalde a supervisé la rédaction de la charte. (Photo O. D.)

«Sous la pression de l'agglomération bordelaise, Mérignac a connu des bouleversements au cours des dernières décennies, qui ont contribué à modifier profondément les paysages. » Ainsi commence l'avant-propos de la charte paysagère qui fait l'objet d'une exposition à l'Espace infos du centre-ville jusqu'au 19 juillet.

Partagée entre une zone très urbanisée à l'Est et un secteur plus naturel à l'ouest, la ville est à l'orée de grandes mutations physiques : passage à deux fois trois voies de la rocade, développement de l'Aéroparc, densification urbaine (participation au programme des 50 000 logements), desserte par les transports en commun, etc. Autant d'aménagements que la municipalité entend conjuguer avec la valorisation des paysages. Il en va de la pérennité du slogan datant des années 1950, « Mérignac, Ville verte ». D'où l'élaboration d'une charte.

## **Projet commun**

Sa concrétisation aura nécessité deux années de travail avec les bureaux d'études Artline et Simethis. La population a été associée via les conseils de quartier et un concours photo réservé aux collégiens et aux lycéens.

S'inscrivant dans le droit fil de l'Agenda 21, cette charte pose un diagnostic sur l'état paysager du territoire. Elle fixe parallèlement quelques orientations, comme le développement de la trame verte où se trouvent les réservoirs de biodiversité, la défense de la trame bleue constituée par les cours d'eau urbains, les fossés, les bassins de rétention et autres zones humides. Un autre volet met l'accent sur la protection des surfaces cultivées de la Coulée verte : les vignobles et les grandes cultures dans une

moindre mesure. Comment favoriser une agriculture raisonnée, voire biologique, dans ces secteurs ? Comme étendre les activités récréatives, les cheminements doux, réintroduire des éléments paysagers (haies, arbres isolés, fossés, bandes enherbées, fauches tardives) ? L'objectif de la charte est de dégager un projet commun.

## «Nouvelles réflexions»

Au-delà de la mairie, entreprises et particuliers sont invités à s'impliquer. Et pour les guider, les concepteurs du document ont rédigé des fiches outils présentant une méthode et des conseils pratiques dans un certain nombre de domaines (lire cidessous).

Mais à l'arrivée, la portée de la charte paysagère dépendra surtout de la volonté de chacun à s'engager. En effet, à l'inverse d'un document d'urbanisme, elle n'est pas opposable au tiers. Conséquence, elle n'a pas de valeur réglementaire. « Elle va aider néanmoins à élaborer de nouvelles réflexions par rapport au plan local d'urbanisme de la CUB », nuance Marie Récalde, adjointe au développement durable.

Sceptique, l'élu de l'opposition Thierry Millet considère cette charte paysagère comme un gadget. Lors du dernier Conseil municipal, il l'avait comparée à un catalogue d'intentions qui n'attaquent pas le fond du problème : la mise en cause du cadre de vie des Mérignacais. « C'est une charte cosmétique, avait-il clamé. On ne peut être qu'attiré par l'idée de développer des trames bleue et verte, mais il manque quelque chose dans votre réflexion, la trame grise, celle du béton », dont il rend la majorité municipale responsable.

De son côté, l'élu écologiste Gérard Chausset y voit l'émergence d'une politique partagée en matière paysagère. « L'ensemble est assorti d'une boîte à outils, grâce aux fiches qui ont une vertu pédagogique. Cette charte, c'est le petit livre vert de Mérignac. »

Les documents de la charte paysagère sont également disponibles sur le site Internet de la ville : www.merignac.com